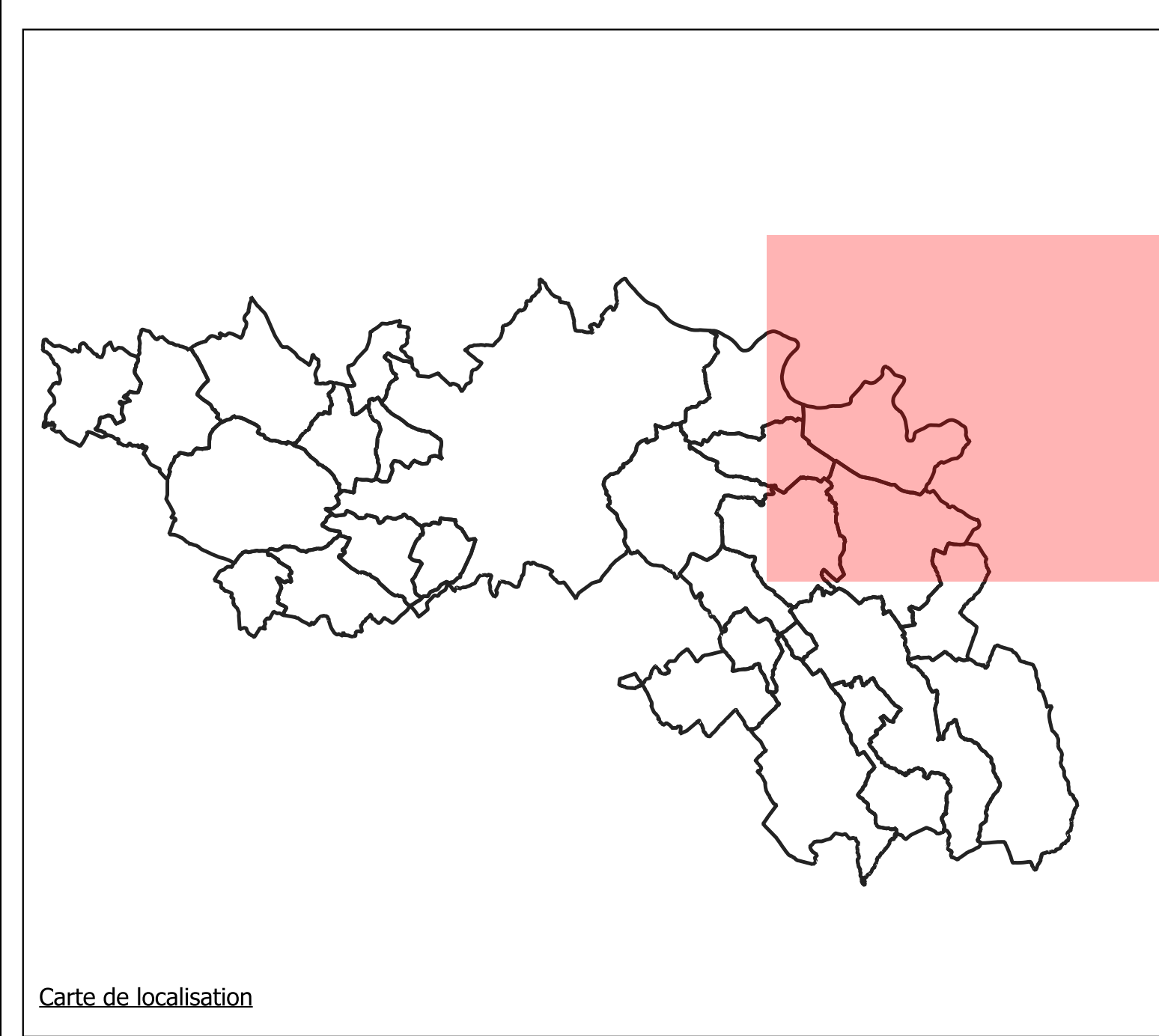
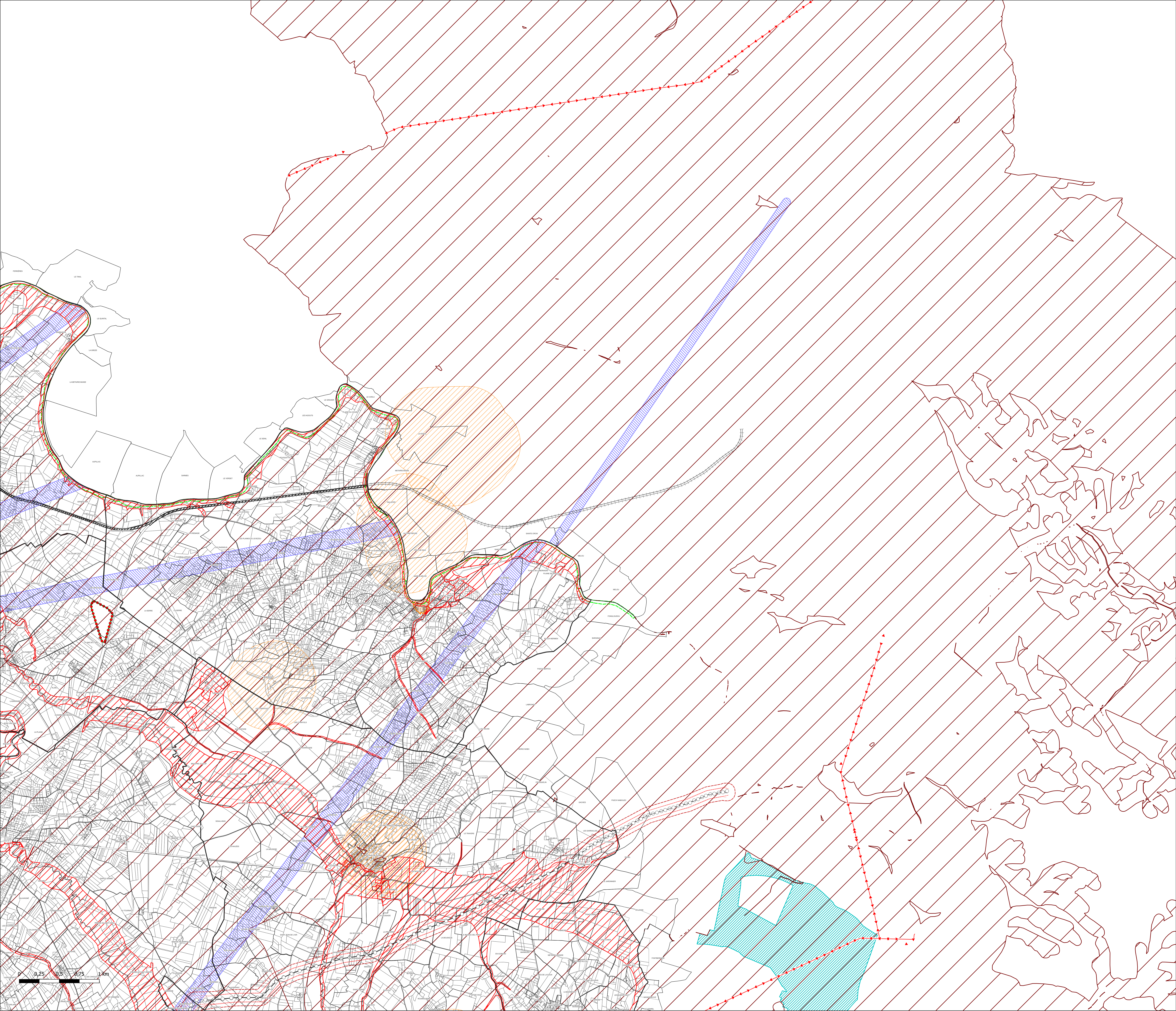




- Servitudes d'Utilité Publique**
- A4 : Servitudes de passage permettant l'exécution des travaux ainsi que l'exploitation et l'entretien des ouvrages
 - AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
 - AC2 : Servitudes de protection des sites et monuments naturels
 - AC3 : Servitudes réserve naturelle
 - AC4 : Servitudes zone de protection du patrimoine architectural et urbain
 - PM1 : Servitudes plans de prévention des risques naturels : tracés indicatifs, se reporter aux documents approuvés. (inondations)
 - PM1 : Servitudes plans de prévention des risques naturels : tracés indicatifs, se reporter aux documents approuvés. (mouvements de terrain)
 - AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux potables
 - PT1 : Servitudes de protection des centres radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques
 - PT2 : Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
 - T3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz
 - T4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)
 - PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications des postes et télécommunications
 - T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer
- Élément de repère**
- Limites communales
 - Limites parcellaires

Communauté de communes
du Sor et de l'Agout

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
intercommunal**

Echelle : 1:15 000 ème

Plan des Servitudes d'Utilité Publique
- MODIFICATION N°1 DU PLUI -

Planche 6

CITADIA